



Réseau d'Epidémiosurveillance Crevette

Bilan de la campagne 2023-2024

25 octobre 2024



DAVAR
Direction des Affaires
Vétérinaires, Alimentaires
et Rurales



SOMMAIRE

REC

- Moyens humains et financement.....
- Rappel du cadre réglementaire et des missions.....
- Fonctionnement du réseau

FAITS MARQUANTS

BILAN DES INTERVENTIONS

- Elevages pour la saison 2023-2024.....
- Evolution des interventions.....
- Interventions en écloserie.....
- Interventions sur fermes.....
- Veille sanitaire

SENSIBILISATION DES ACTEURS



Moyens humains & financement

Le Réseau d'Epidémiosurveillance Crevette est assuré par:

➤ **Technopole**

- **Coordination et animation:** Maëlle Thillier
- **Agents d'intervention :**
 - Jean-Baptiste Claveau (*écloserie-géniteurs*)
 - Flavien Schembri (*grossissement*)



Sensibilisation au risque sanitaire
Investigation des foyers pathologiques
Collecte et transmission des échantillons
Analyses bactériologiques

➤ **Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Laboratoire de Nouvelle-Calédonie de la DAVAR
- Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire de la DAVAR



Contrôle, analyse, diagnostic et étude en laboratoire des interventions



Autorité sanitaire officielle:
Prévenir et maîtriser l'introduction ou la multiplication de tout risque biologique

Financement de l'Agence Rurale pour le fonctionnement du REC au sein de la Technopole depuis 2022

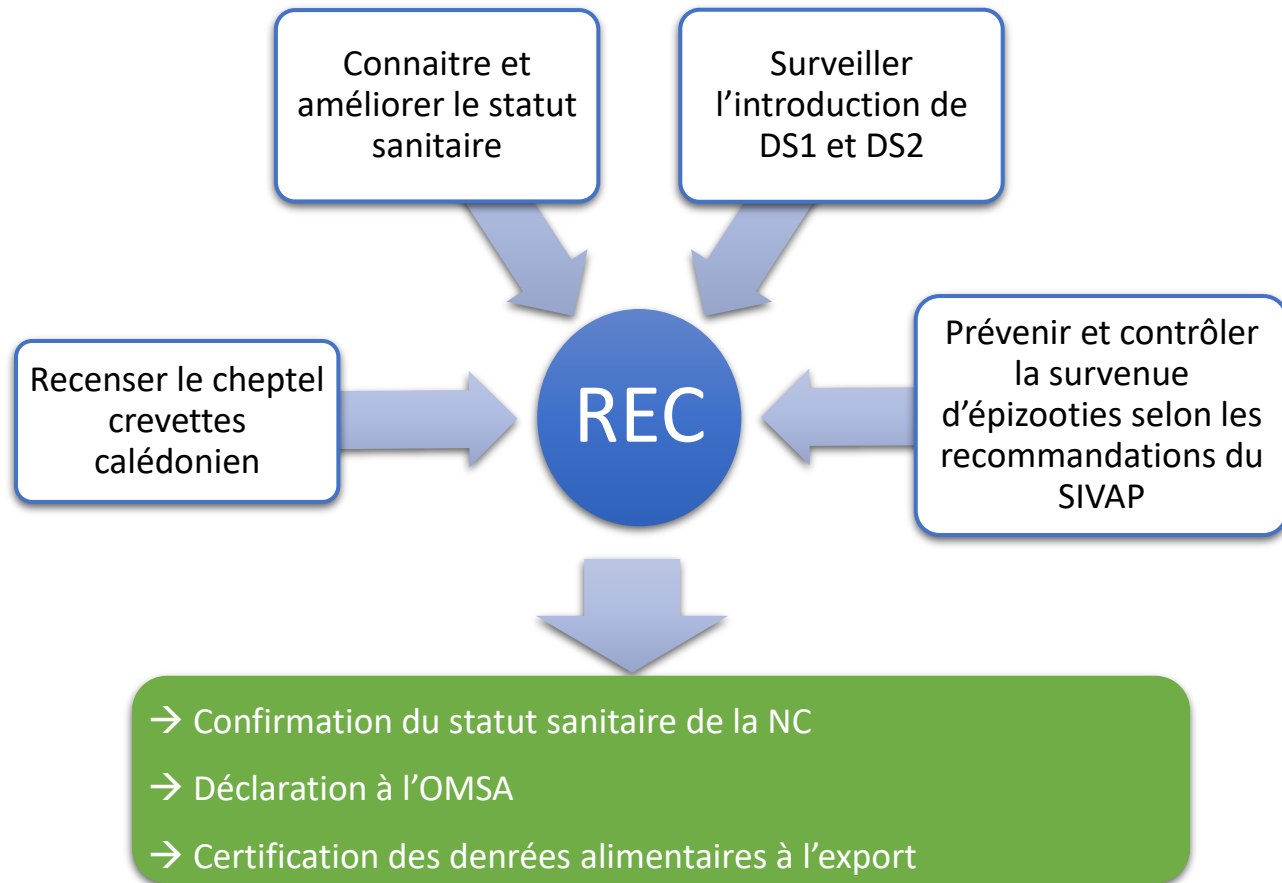
- *Convention tripartite Agence Rurale, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Technopole*



Le REC assure une mission réglementaire et de service public

- Délibération n°153 du 29 décembre 1998 relative à la santé publique vétérinaire
 - Chap III – section 1 – art. 6
- Délibération modifiée n°154 du 29 décembre 1998 relative à la police sanitaire
 - Articles 5 à 7
 - Article 9
 - Arrêté n°2020-1225 GNC du 11 août établissant la liste des dangers sanitaires à déclaration obligatoire en Nouvelle-Calédonie.

Le REC fonctionne sous l'autorité du SIVAP



Fonctionnement du REC

Délibération n°154: Encadre l'obligation de déclarer un foyer de maladie ou de mortalité dans un élevage

Observation en **écloserie** ou sur **ferme**
d'un problème

Maladie

ou

Mortalité

Veille sanitaire de chaque site
1 fois par saison si aucune
déclaration

Déclaration au REC par l'éleveur

Intervention du REC

- Investigation
- Prélèvement d'échantillons
- Recueil de données

Analyses

Bactériologie (*Technopole*)
Biologie moléculaire et histologie (*LNC*)

Biologie moléculaire (labo ext. certifié OMSA)

Résultats

- Transmission aux différents partenaires
- Saisie sur application

Contact du REC:

73.45.80

ou

rec@adecal.nc



Faits marquant 2023/2024

- Les fermes April et Aquamer n'ont pas étéensemencées en crevettes, à l'inverse, les fermes Nessaquacole et Ouazangou ont repris les élevages.
- Départ de Vincent Brancier animateur du REC en mars 2024 et Catherine Castric (SIVAP) en août 2024.
- Intégration de vétérinaires dans le REC (voir diapo).
- Impact des émeutes de mai 2024 avec quasi-impossibilité de se déplacer de mi-mai à fin juin.
- Participation aux tests du GFA avec l'entreprise Australienne GENICS.
=> Méthode Multipath™ qui permet de tester simultanément 18 pathogènes connus de crevettes.
 - Prélèvements et dissection d'un total de 150 crevettes prélevées sur 5 fermes dans des bassins rencontrant des mortalités ou problèmes de croissance.
 - Retour négatif des résultats pour l'ensemble des pathogènes à l'exception de *vibrio spp.*
- Validation en octobre 2024 par l'OMSA des auto-déclarations réalisées par le SIVAP des statuts indemnes IHHN et Taura de la NC.



Elevages au cours de la saison 2023-2024

Sites actifs

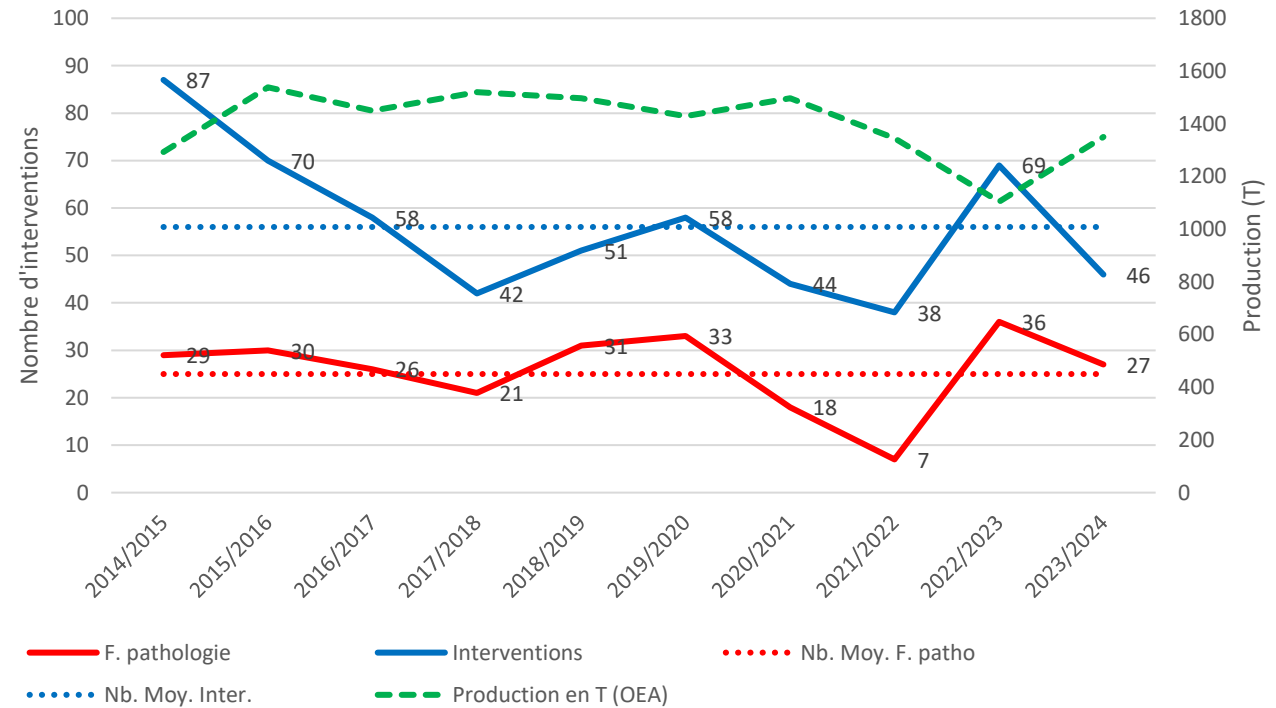
24

Sites d'élevages

- 4 écloseries
- 17 fermes
- 1 station expérimentale (*écloserie + grossissement*)
- 1 site d'élevage expérimental en cages en mer (*CCDTAM de Touho*)



Evolution des interventions REC



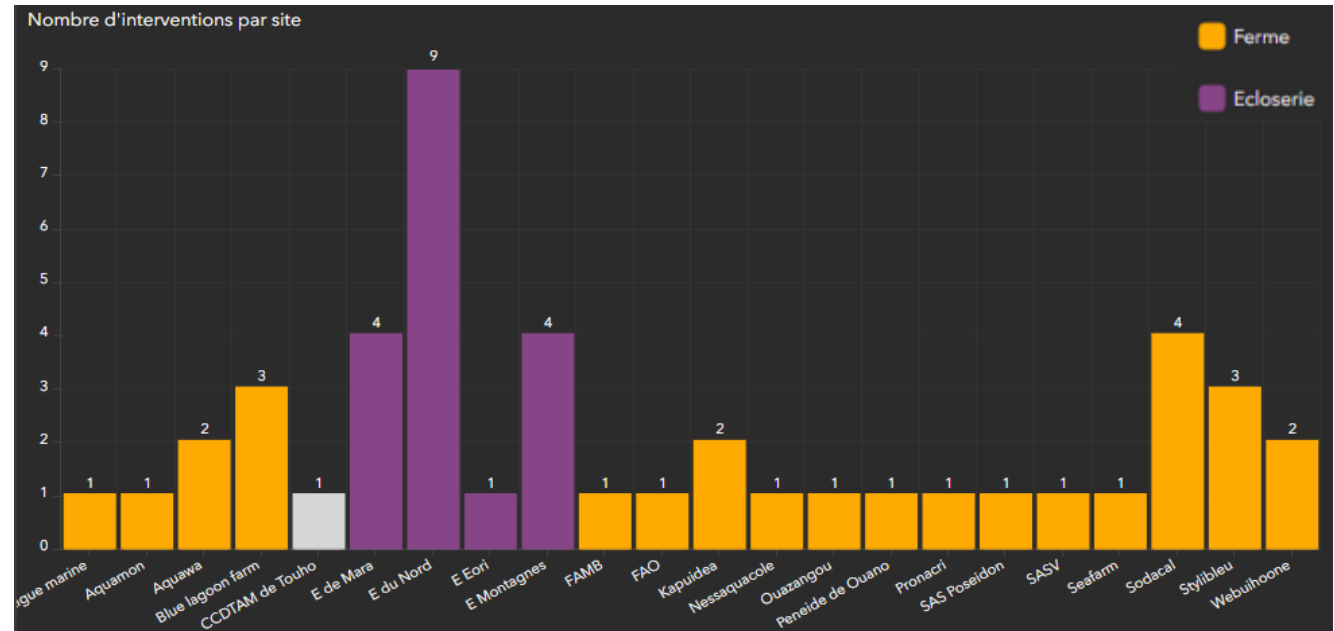
- Nombre de foyers pathologiques 2023/2024 autour de la moyenne.
- Tous les foyers pathologiques déclarés au cours de la saison 2023/2024 ont fait l'objet d'une intervention et de prise d'échantillons pour analyse.
- **Evolution du REC:** Réalisation de visites de veille sanitaire en éclosion, avec analyse d'un bassin géniteur par cycle de production.



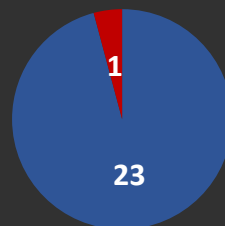
Nombre d'interventions par site

Total interventions

46



Couverture des élevages



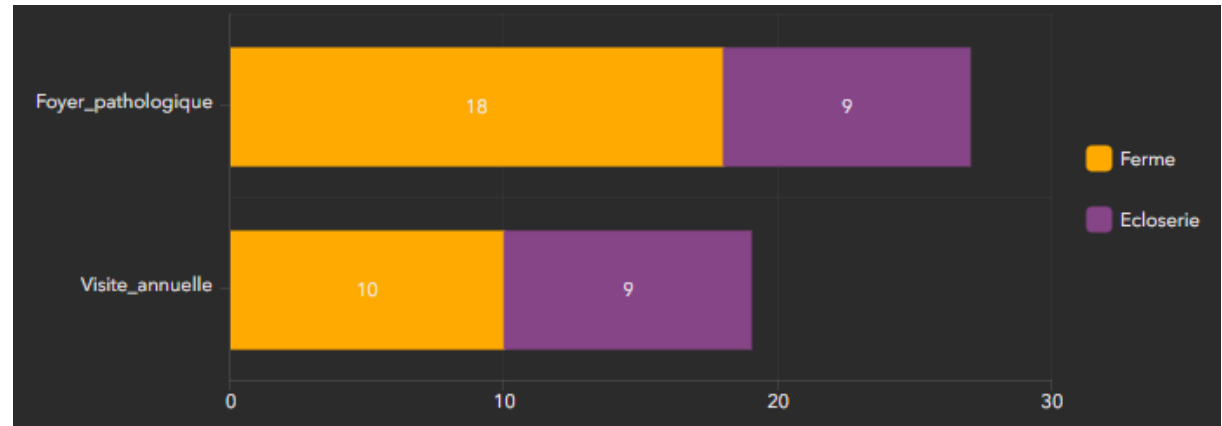
Taux de couverture de 95,8 %

- Une visite de veille sanitaire sur ferme n'a pas pu être réalisée sur la saison les pêches ayant été finalisées au cours des émeutes en NC

Types d'intervention

Total interventions

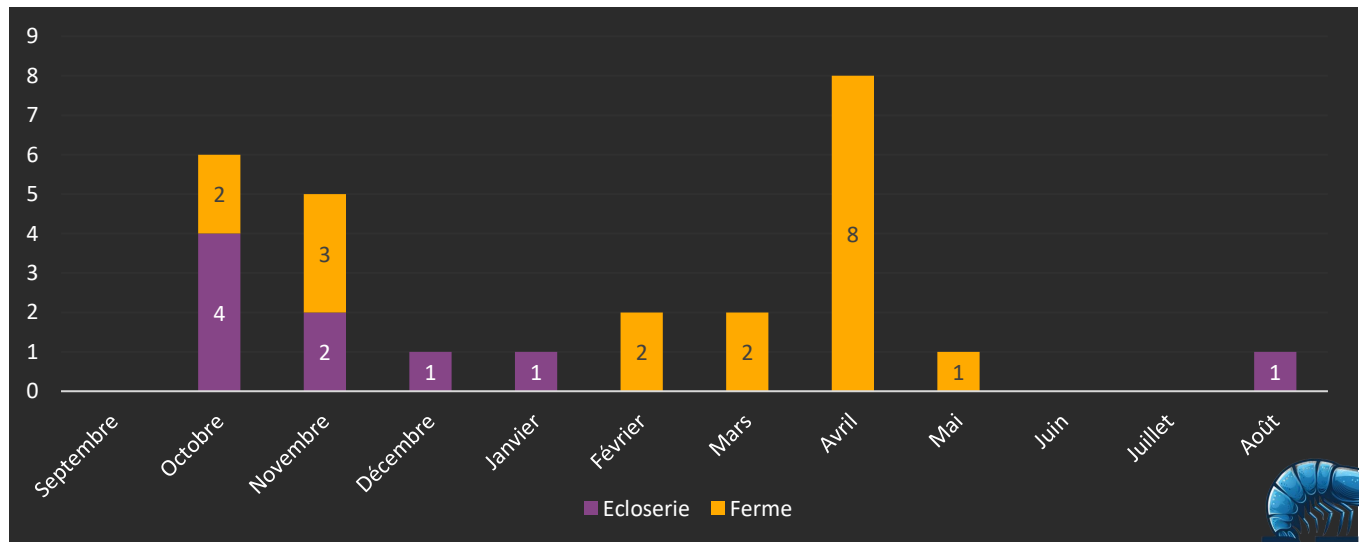
46



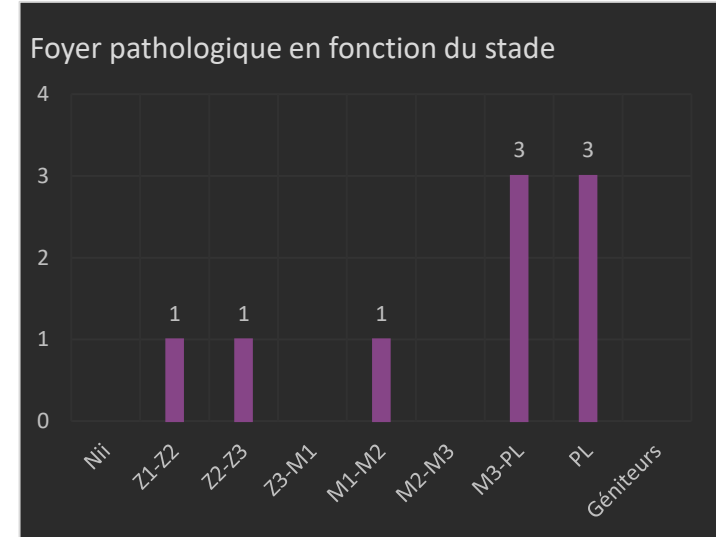
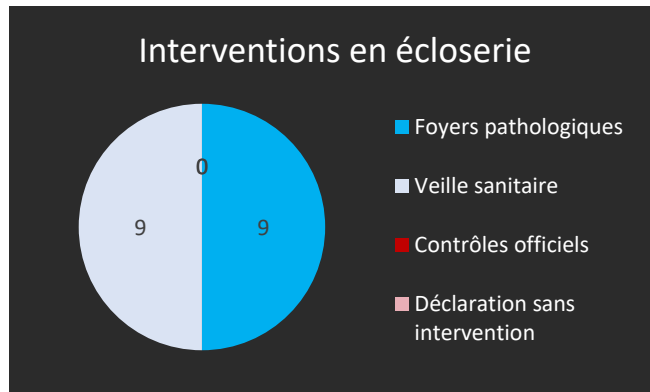
Foyers pathologiques par date

Total foyers pathologiques déclarés

27



Interventions en écloséries



- Pathologies principalement observées entre M3 et Post-larves

Conclusions:

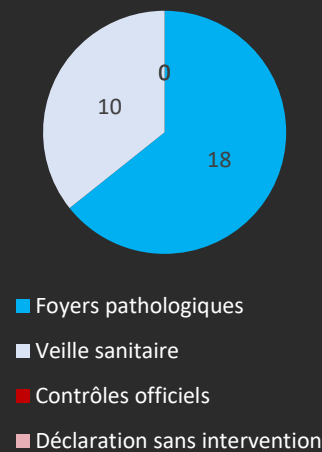
Bactériose entéritique	3
Lagenidium/Sirolpidium et fouling bactérien	3
Suspicion bactériose entéritique et Lagenidium/sirolpidium	1
Aucun pathogène connu des crevettes identifié	1
Echantillon non exploitable	1

→ Aucun danger sanitaire de Cat. 1 ou 2 détecté

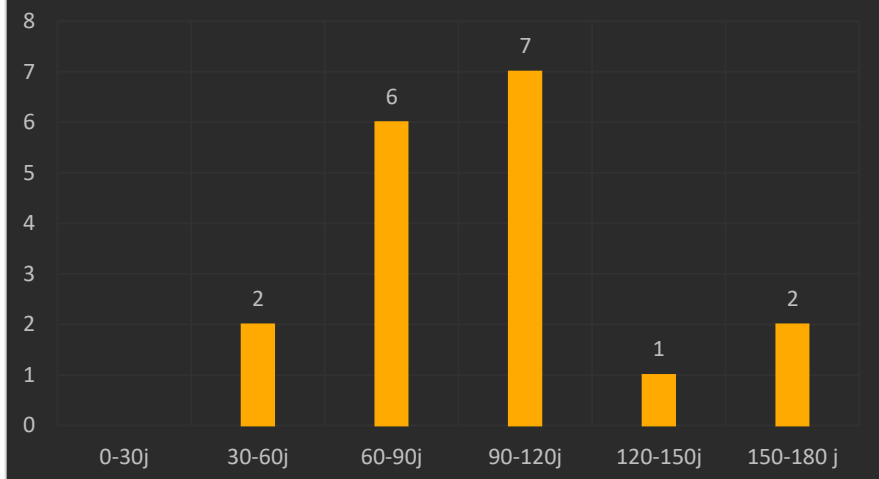


Interventions sur fermes

Interventions sur fermes



Foyers pathologiques en fonction de l'âge



- La majorité des pathologies sont observées entre 60 et 120 jours d'élevage

Conclusions:

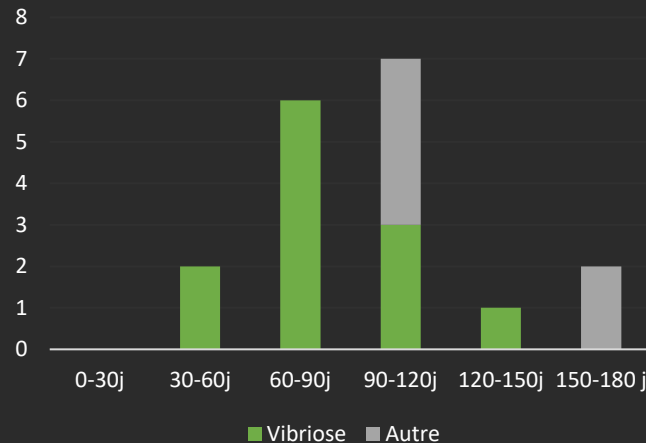
Bactériose septicémique	12
- <i>V. nigripulchritudo</i> sans nigrtoxine	1
- <i>V. nigripulchritudo</i> avec nigrtoxine	6
- <i>V. penaeicida</i> sans nigrtoxine	-
- <i>V. penaeicida</i> avec nigrtoxine	4
- <i>Vibrio</i> spp	1
Aucun pathogène connu des crevettes identifié	6

→ Aucun danger sanitaire de Cat. 1 ou 2 détecté

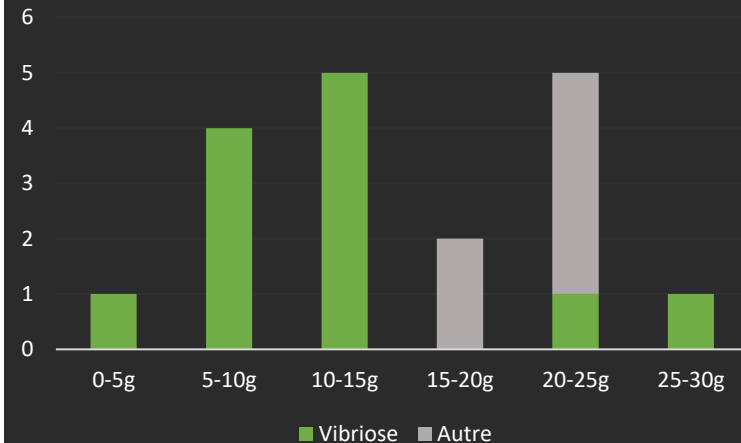


Interventions sur fermes

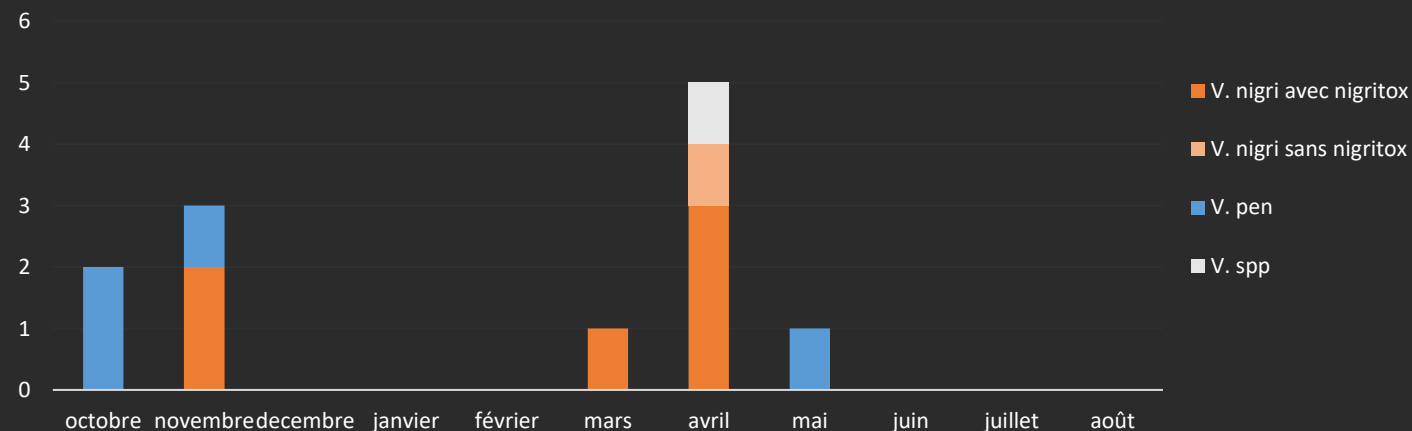
Conclusion foyer en fonction de l'âge



Conclusion foyer en fonction du poids moyen



Vibriose en fonction de la date



- Maintien de la saisonnalité des deux pathogènes
- Possibilité de retrouver les deux pathogènes à l'intersaisons

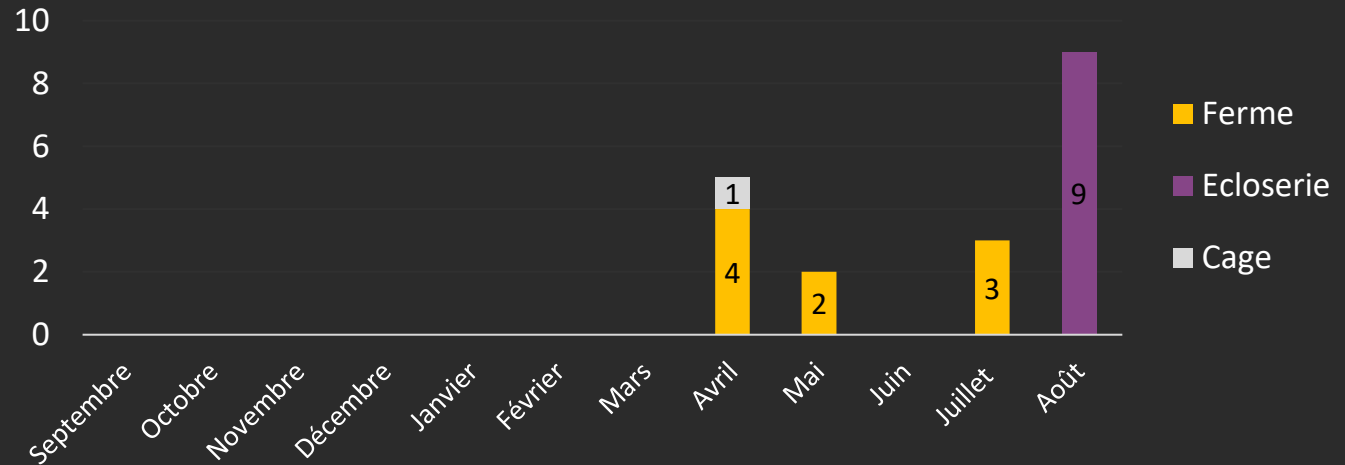


Veille sanitaire

Total visites de veille
sanitaire

19

Répartition des visites de veille sanitaire par date

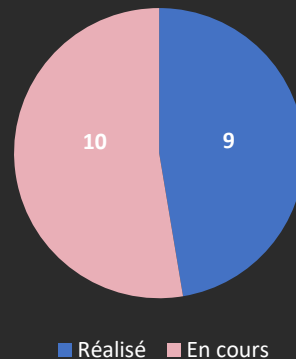


- Suspension des visites de veille sanitaire entre mi-mai et fin juin suite aux émeutes de mai 2024

Déclarés en cours d'analyse

10

Analyses



Grossissement:

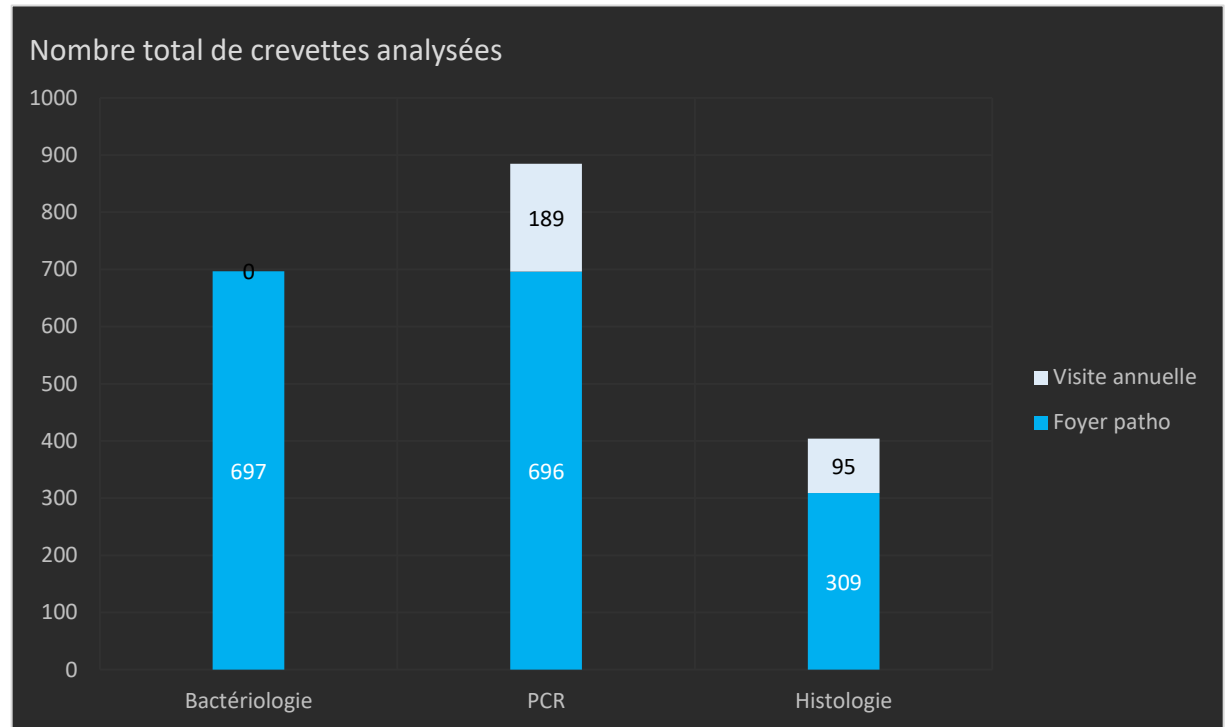
→ **Aucun danger sanitaire de Cat. 1 ou 2 détecté**

Géniteurs:

→ *En cours d'analyse (IHHN et WSSV négatif)*



Analyses laboratoire



1986 crevettes analysées + 150 par le GFA via GENICS

	20/21	21/22	22/23	23/24
Total crevettes analysées	1495	1041	1850	2136



Intégration des vétérinaires au REC

Rappel: Les aquaculteurs peuvent nommer le vétérinaire référent aquacole de leur choix

- 5 Cliniques vétérinaires impliquées
- 1 Vétérinaire de la PIL

■ Visites de fermes (*nov 2023 - mars 2024*)

Les vétérinaires ont tous pu réaliser une visite de ferme et échanger avec l'aquaculteur sur ses pratiques d'élevage et les problématiques qu'il peut rencontrer.

■ Interventions (*à partir de janvier 2024*)

Réalisation des interventions et visites de veille sanitaire en binôme avec les agents du REC.

- 9 interventions sur foyers pathologiques
- 12 visites de veille sanitaire

Les vétérinaires ont répondu présents à 90% des sollicitations d'intervention du REC dans le délai habituel d'intervention.

■ En cours:

- Conventionnement entre les vétérinaires référents et la Technopole.
- Mise en place de fiches d'intervention et mise à disposition de l'ensemble des documents nécessaires aux interventions des vétérinaires.



Contacts des vétérinaires



Zone	Clinique Vétérinaire	Vétérinaires	Contact
Tontouta- La Foa	Côte Ouest	S. Thion M. Hintzy	44.32.22
Moindou	Les Palmiers	A. Binois	43.25.77
Bourail	Les Cagous	S. Bima C. Burger	44.17.44
Koné	Nord Ouest	Y. Charpentier	47.17.37
Koumac	Du Récif	L. Fabre	27.80.50
PIL	-	A. Barnaud	45.51.68

Sensibilisation des acteurs

L'audit des services vétérinaires Australiens et les dossiers d'auto-déclaration réalisés auprès de l'OMSA, demandent une sensibilisation **des acteurs de la filière aux dangers sanitaires de Catégorie 1 et à la reconnaissance de leurs symptômes**

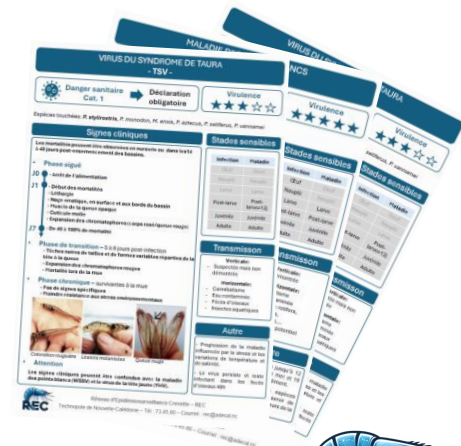


Condition obligatoire pour maintenir le statut de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les exportations

Sessions de sensibilisation:

- Concerne tous les échelons, du responsable à l'ouvrier
- Sera réalisé directement sur ferme/écloserie
- Donnera lieu à une attestations de participation
- Mise à jour et partage de documents :
 - Fonctionnement du REC
 - Diagnostic différentiel
 - Fiches techniques des dangers sanitaires

Début des sessions de formation en décembre



- Poursuite d'intégration et d'accompagnement des vétérinaires dans la filière.
- Fin novembre 2024, formation en pathologie des équipes du SIVAP et du LNC par une spécialiste internationale.
- Début 2024 début des sessions de sensibilisation aux dangers sanitaires.
- Volonté de réaliser une campagne de surveillance des dangers sanitaires sur la faune sauvage.
- Volonté d'améliorer le diagnostic et la recherche du danger sanitaire de catégorie 1 « AHPND » qui présente un risque important d'introduction.
- Volonté d'effectuer les auto-déclarations OMSA de statut indemne pour les autres Dangers Sanitaires de la liste de l'OMSA

A large, faint, light blue image of a shrimp serves as the background for the slide. The shrimp is oriented horizontally, facing right, with its head and antennae clearly visible.

Merci de votre attention



Organisation du REC

